

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

RANGIROA Applicables au 1^{er} juillet 2024

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	16,00
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	41,00
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	28,00
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	50,00
Tarif «Éclairage public»	Tranche unique	41,00
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche unique	47,00
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA	17,00
	≤3,3 kVA	27,00
	>3,3 kVA	39,00

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	344 XPF x kVA
Tarif «Classique»	581 XPF x kVA
Tarif «Éclairage public»	522 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	522 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	4 XPF/kWh
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA soit : 1 250 XPF HT x kVA	P = 50,00
Autres tarifs «Éclairage public», «Usages professionnels et autres usages» ASC = 50 x P x kVA soit : 2 500 XPF HT x kVA	P = 50,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

RANGIROA Applicables au 1^{er} novembre 2023

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Edition des documents clients (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (<i>mise en place, suivi</i>)		Non facturé
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés⁽¹⁾ (<i>Envoi d'un courrier en recommandé simple</i>)	702	737
Frais de coupure pour impayés au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement</i>)	7 000	7 350
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (<i>Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin</i>)	19 107	21 591
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif</i>)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage</i>)	80 000	90 400
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Rangiroa.

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

RANGIROA Applicables au 1^{er} juillet 2024

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche unique	31,00
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche unique	25,00

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

≤ 200 kVA	2 182 XPF x kVA
> 200 kVA	1 769 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	4 XPF/kWh
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif Tous usages MT
 $ASC = 100 \times P \times kVA$
 soit : 5 000 XPF HT x kVA

P = 50,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

RANGIROA Applicables au 1^{er} novembre 2023

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés (1) (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	702	737
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	7 000	7 350
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	19 107	21 591
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	80 000	90 400
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Rangiroa.